VAUJANY

DAUPHINE-FRANCE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 mai 2019

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Bruno AVEQUE, Antoine GIEU, Jean-Luc BASSET, Jacques JOUANS, Nicolas MULLER, Mikael THOMAS, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Absents : Marie-Claude CHANTELAUZE
Pouvoirs : Marie-Claude CHANTELAUZE à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil approuve le procès-verbal du 5 avril 2019.

- Le Conseil approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale 2019-2038 présentée par l'Office National des Forêts et le programme d'actions associé.

- Le Conseil donne un accord de principe concernant l'acquisition des parcelles cadastrées Section AA n°140 et 141 d'une superficie de 838 m² pour un montant maximum de 293 000 €.

- Le Conseil donne un accord de principe concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée Section AA n°139 d'une superficie de 229 m² pour un montant maximum de 80 000 € et dit que les modalités de paiement seront définies et validées par une délibération ultérieure.

- Le Conseil fixe le taux de la taxe communale 2019-2020 sur les entreprises exploitant des engins de remontées mécaniques à 3% des recettes brutes provenant de la vente des titres de transport.

- Le Conseil décide d'attribuer les marchés pour la Construction et modification de Remontées Mécaniques sur le plateau de Montfrais comme suit :
  - Lot n°1 « Construction clé en main de 2 tapis roulants » - Tranche Ferme « Construction du nouveau tapis neuf de Montfrais avec galerie » à la société SUNKID – 195 avenue des Jourdies, Europa Center – 74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY pour un montant de 351 915.00 € HT.
  - Lot n°2 « Modification téléski Montfrais 1 » à la société POMA – 109 rue Aristide Bergès – 38340 VOREPPE :
    - Tranche Ferme pour un montant de 170 800 € HT
    - Tranche optionnelle pour un montant de 142 173 € HT.

  Le Conseil demande lors de la mise au point du marché que soient affermies les tranches fermes et optionnelles concomitamment et que soient optimisés les travaux, les délais et les coûts prévisionnels afférents au déplacement du téléski Montfrais 1.

- Le Conseil décide d'attribuer les marchés relatifs à la réalisation des outils de médiation pour la scénographie de l'espace muséal de la manière suivante :
  - Le lot n°1 «Conception, réalisation, production et fourniture de matériel pour la scénographie de l'espace muséal de Vaujany » à la SARL BIXIE - 31140 FONBEAUZARD – pour un montant de 687 964.00 € HT pour la solution de base, et de 9 433.00 € HT pour la Prestation Supplémentaire Éventuelle, soit un montant total de 697 397.00 € HT.
  - Le lot n° 2 «Fourniture et mise en place « clé en main » d'un simulateur de vol avec programmes de vol » à la SARL AERO SOURCING AND PROCESS – 11270 LA CASSAIGNE – pour un montant de 71 259.00 € HT.

- Le lot n° 3, «Tournage drone », est quant à lui déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été reçue dans les délais. Cette prestation fera l'objet d'une nouvelle consultation selon la procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R 2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.

- Le Conseil décide d'attribuer le marché pour la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier de la Médiathèque à la Société EKZ France domiciliée 16 RUE DES COUTURIERES 67240 BISCHWILLER pour un montant de 61 574,36 € HT.

- Le Conseil autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la gestion des équipements en eau potable sur le territoire de la Commune, en application de l'article L2124-2 du Code de la Commande Publique et approuve les critères d'attribution présentés

- Le Conseil décide de créer 73 emplois d'agents saisonniers en tant qu'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail à durée déterminée correspondants.

- Le Conseil décide d'attribuer aux agents communaux participant à l'organisation de la course cycliste « La Vaujany » le 30 juin 2019 une prime d'un montant forfaitaire de 122 €.

- Le Conseil décide de créer un poste d'Adjoint d'Animation à temps non-complet (62% soit 978h annualisées) afin de recruter un(e) animateur(trice) pour une durée d'un an à compter du 1er juin 2019 au Pôle Enfance.

- Le Conseil décide de récupérer la gestion de la commercialisation ainsi que de l'accueil et des états des lieux des gîtes communaux n°527 771 et 527 772 à partir à partir du 1er septembre 2019 et du gîte 527 774 à partir du 15 septembre 2019, décide de conclure des baux de location meublée avec la société de M. Florent AMODIO « Amodio Figure Skating Academy » et décide de fixer le tarif de location des gîtes somme suit :
  - Gîte n°527 771 pour 1 000 € par mois charges comprises.
  - Gîte n°527 772 pour 600 € par mois charges comprises.
  - Gîte n°527 774 pour 600 € par mois charges comprises.

- Le Conseil approuve le règlement intérieur de l'Espace Loisirs mis à jour.

- Le Conseil décide de la création d'une régie de recettes « Amphithéâtre » à compter du 1er juillet 2019 pour l'encaissement des recettes d'exploitation de l'amphithéâtre, autorise le paiement numéraire, par carte bancaire, par chèque bancaire ou postal et chèque vacances ANCV et par virement bancaire et l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds au Trésor pour permettre l'encaissement des recettes.

- Le Conseil approuve l'intégration du nouveau tarif relatif à la soirée « Veillée Belledonne » du samedi 12 octobre 2019 à 13 € au sein de la régie Animations diverses.

- Le Conseil approuve les tarifs 2019 des différentes prestations et leur intégration au sein de la régie de recettes pour la vente des cartes de loisirs et de divers produits au sein de l'Office de tourisme de Vaujany.

MAIRIE DE VAUJANY 38114 (Isère)

Le Maire,

Yves GENEVOIS